

**EUROPE** 

# **UE : la Commission saborde son propre agenda vert**

La Commission européenne a présenté mercredi un projet de révision de textes clés du Pacte vert issus du précédent mandat. En théorie pour renforcer la compétitivité en réduisant la bureaucratie. Les ONG dénoncent une dérégulation sous la pression des lobbies et des extrêmes droites.

Ludovic Lamanet Jade Lindgaard 26 février 2025 à 18h24

Race à Donald Trump, la Commission européenne a enfin donné signe de vie. Elle l'a fait mercredi 26 février d'une manière inattendue : en sabordant quatre des textes du <u>Pacte vert</u> qu'elle avait elle-même défendus au cours du précédent mandat (2019-2024).

Ce chantier, intitulé « Omnibus », est censé renforcer la compétitivité des entreprises sur le continent, dans un moment d'incertitude où les États-Unis ne sont plus l'allié naturel de l'Union européenne (UE). « Les règles et leur complexité limitent notre prospérité », a ainsi devisé lors d'une conférence de presse bruxelloise le Letton Valdis Dombrovskis, commissaire européen chargé tout à la fois de l'économie et de la productivité, mais aussi de la « simplification ».

« La proposition de directive "Omnibus" de la Commission européenne n'a de "simplification" que le nom, ont <u>réagi</u> une dizaine d'ONG françaises, d'Oxfam aux Amis de la Terre. En réalité, il s'agit d'une dérégulation massive et sans précédent, qui rappelle la politique de déréglementation en cours aux États-Unis. » Sans surprise, Business Europe, la fédération du patronat européen à Bruxelles, se réjouit, elle, d'« une étape positive, pour faciliter le business en Europe ».

La situation est inédite : la Commission propose de réviser des directives qui viennent à peine d'être adoptées, et dont la transposition, au niveau des États membres, est toujours en cours. Le premier de ces textes dans le viseur d'Ursula von der Leyen, adopté en avril 2024 par le Parlement européen, a instauré un <u>devoir de vigilance</u>, qui contraint les entreprises à lutter contre les violations de droits humains et les dégâts environnementaux, à travers toute la chaîne de production.

Le deuxième texte porte sur le « reporting de durabilité », qui oblige depuis début 2024 les entreprises à faire état de leurs impacts sociaux et environnementaux.

L'exécutif propose aussi de simplifier « la taxonomie verte de l'UE », une boussole censée identifier les activités considérées comme durables, pour mieux flécher vers elles les investissements privés – outil par ailleurs largement discrédité depuis qu'il a intégré, en 2022, le nucléaire et le gaz fossile, sous la pression notamment de Paris.

Enfin, le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières – l'autre nom de la « taxe carbone aux frontières » –, censé protéger les économies de l'UE de leurs efforts en matière de verdissement, et qui devait entrer en vigueur à partir de l'an prochain, est également concerné par ce premier train de mesures.

## Pressions allemandes et françaises

À Bruxelles, cette dynamique n'est pas une surprise. Les chefs d'État et de gouvernement avaient exhorté dès novembre 2024 la nouvelle Commission à « lancer une révolution en matière de simplification » dans une « déclaration de Budapest », alors que la Hongrie d'Orbán présidait l'UE. Ils et elles proposaient en particulier de « réduire d'au moins 25 % les obligations de déclaration [pour les entreprises] d'ici au premier semestre de 2025 ».

Le chancelier allemand sortant Olaf Scholz avait adressé un <u>courrier</u> dans le même sens à l'exécutif bruxellois le 2 janvier, et la victoire du conservateur Friedrich Merz la semaine dernière devrait encore consolider la position de Berlin dans ce dossier. Durant la campagne électorale allemande, les <u>appels</u> de l'industrie à « *réduire la bureaucratie* » furent légion.

1 sur 3 27/02/2025 à 21:06

À Paris, Emmanuel Macron avait aussi fait de la « simplification » la priorité du « réveil européen » face à Trump, lors de son discours devant la conférence des ambassadrices et ambassadeurs, le 6 janvier. Et les principaux relais de la France à Bruxelles, du commissaire européen Stéphane Séjourné au ministre délégué à l'Europe Benjamin Haddad, martèlent depuis des semaines le même message.

#### L'air de rien, le retour du nucléaire

« Neutralité technologique: l'expression apparaît à plusieurs reprises dans le « Pacte pour une industrie prop», un autretexte présenté mercredi par la Commission. À première vue, elle semble anodine. Ma sur le sujet sensible de l'énergie, les mots disent souvent plus qu'il n paraît.

Dans le contexte européen, cette formulation signifie que chaque É1 doit rester maître du choix de ses sources d'énergie, du moment qu'elle lui permettent de réduire ses émissions de &- l'objectif est de baisser de 90% les gaz à effet de serre d'ici à 2040. Alors que l'Europe s'es fixée des objectifs d'installation d'énergies renouvelables (éolien en m et terrestre, solaire, biomasse, etc.), le principe de neutralit technologique garantit, l'air de rien, la place du nucléaire dans le réglementations de l'UE, et potentiellement, son accès au financements.

C'est pourquoi la France tient beaucoup à cette expression, qu'ell cherche à caser autant que possible. Son ministère de l'industrie ne s'é cache d'ailleurs pas :« La France porte une position de neutralité technologique pour l'atteinte des objectifs de décarbonation, afin q chaque État membre puisse choisir le bouquet énergétique correspondant à sa vision politiquiré pond l'entourage de Marc Ferracci à Mediapart La France a par exemple fait le choix de panacher le nucléaire avec les énergies renouvelables (électricité et biocarburant pour atteindre ses cibles de décarbonation. L'object remier pour suivi au niveau européen doit être la décarbonation, pas la promotion d'un technologie parmi d'autres pour atteindre cette décarbonate Pour l'ONG Greenpeace, « la Commission a plié devant le lobby du nucléaire et envisage de financer ce secteur dépassé et che.

Du côté de la Commission, les éléments de langage sont en place : oui à la simplification, non à la dérégulation. Sur le papier, les objectifs du Pacte vert – à commencer par la neutralité carbone en 2050 – restent inchangés. « La simplification mise en marche est très différente de ce que font les États-Unis : nous n'y allons pas avec la tronçonneuse », avait minimisé la sociale-démocrate Teresa Ribera, vice-présidente de la Commission, à El País dimanche.

Mais si l'on regarde en détail les propositions de mercredi, difficile de ne pas y voir une manière de réduire considérablement la portée de ces textes – qui étaient déjà, pourtant, le <u>résultat d'âpres compromis</u> au fil de négociations durant des années...

Concernant la directive sur le « reporting de durabilité », l'exécutif européen propose à présent de durcir le seuil de son application, afin de sortir pas moins de 80 % des entreprises aujourd'hui contraintes à publier des informations sur leur « soutenabilité », du périmètre de la directive en question.

Quant au devoir de vigilance, c'est son principe même qui est menacé : les multinationales n'auraient plus à s'assurer que des sous-traitants indirects respectent ce fameux « devoir de vigilance », en ce qui concerne les droits sociaux ou environnementaux.

### « Roll back »

Comme le <u>relève</u> l'eurodéputée La France insoumise (LFI) Manon Aubry, qui fut l'une des chargées des négociations sur le texte au Parlement européen ces dernières années : « Alors que les profits remontent la chaîne de valeur jusqu'aux multinationales, celles-ci pourraient continuer à se cacher derrière leurs soustraitants pour échapper à la responsabilité de l'exploitation meurtrière des travailleurs et de la nature. »

Le texte propose aussi de repousser le calendrier d'entrée en vigueur de la directive et d'alléger le régime des sanctions prévues. Mais aussi de supprimer la clause de revoyure, censée intervenir deux ans après l'entrée en vigueur du texte, durant laquelle devait être discutée l'inclusion des banques dans le périmètre du texte. C'est une victoire de la diplomatie française, qui se démène depuis des années pour exclure – et protéger – son secteur bancaire. Paris avait encore défendu ce point précis lors de réunions bruxelloises en janvier, comme Mediapart l'avait révélé.

2 sur 3 27/02/2025 à 21:06

« Non seulement la page du Pacte vert est tournée, mais l'écologie est devenue l'ennemie publique numéro un, dénonce l'eurodéputée écologiste Marie Toussaint.

Aujourd'hui, l'écologie est désignée comme un obstacle à la puissance et à la compétitivité. C'est un alignement sur la vision trumpiste qui ne dit pas son nom. »

À ce stade, l'impression d'un « *roll back* » – un retour en arrière sur le Pacte vert – est d'autant plus nette qu'au même moment, droite et extrême droite se sont associées au Parlement européen pour <u>remettre en cause</u> les subventions publiques versées aux ONG de défense de l'environnement. De quoi affaiblir un peu plus les porte-voix du Pacte vert.

Ce n'est pas le seul texte problématique que défend la Commission. Son « Pacte pour une industrie propre » est entièrement organisé autour de l'idée de compétitivité : il faut que les industries énergivores (acier, ciment, etc.) et les *clean tech* (« technologies propres ») puissent bénéficier d'une électricité la moins chère possible, notamment en baissant les taxes sur l'électricité. Une autre option aurait pourtant pu être la révision de fond en comble du marché européen de l'électricité, <u>première</u> cause d'explosion des prix sur le continent.

Aucune limite n'est posée à la quantité d'énergie consommée par les industriels, aucun durcissement des contrôles sur la compensation carbone, alors qu'elle permet aux acteurs économiques de sous-estimer leurs émissions réelles de CO<sub>2</sub>. Résultat : la Commission se contente de mesures – inciter la vente directe d'énergie entre producteurs et industries – et techniques – améliorer les interconnexions du réseau d'électricité.

## Majorité des droites et des extrêmes droites

Le texte lance aussi une simplification administrative, comme le projet de réduire si possible à quelques mois l'instruction des dossiers d'installation de renouvelables, mais ne touche pas au cœur du problème, d'un point de vue écologique : comment concilier la création de valeur

avec le respect des limites planétaires (ressources en eau, biodiversité, pollutions, climat, etc.). L'essentiel est ailleurs, comme le résume très clairement Stéphane Séjourné, commissaire à la prospérité et à la stratégie industrielle : « L'Europe est un continent où il fait bon faire du business. » D'autres plans sont attendus dans les prochains mois : sur le secteur automobile, l'acier et la chimie.

Ces textes vont désormais êtres débattus au Parlement européen. Il reste à voir si la <u>majorité</u> qui a élu Ursula von der Leyen en juillet 2024 – outre les conservateurs et les libéraux, une partie des sociaux-démocrates et des écologistes – va valider cet élan simplificateur. En début d'année, l'eurodéputé macroniste Pascal Canfin, influent au sein du groupe libéral, <u>avait pris ses distances</u> avec toute révision du texte sur le reporting durable.

Mais même si certain·es député·es sociaux-démocrates ou écologistes devaient faire défaut, le texte devrait bénéficier d'une large majorité des droites et des extrêmes droites à Strasbourg. La « simplification » est un leitmotiv du groupe des Conservateurs et réformistes européens (ECR), où siègent les élu·es Fratelli d'Italia de Giorgia Meloni.

Quant à Jordan Bardella (Rassemblement national), à la tête du groupe des Patriotes au Parlement, il avait <u>proposé</u> en janvier une alliance aux conservateurs du PPE – le Parti populaire européen, parti de droite majoritaire à Bruxelles, auquel appartient Ursula von der Leyen – afin de « suspendre le [Pacte vert] ».

Comme un symbole, relevé par *Politico*, Ursula von der Leyen s'est déplacée mercredi à Anvers, la ville du nouveau premier ministre belge Bart de Wever, qui est aussi, au Parlement européen, un allié de Meloni au sein d'ECR. En ce début d'année, l'alliance des droites et des extrêmes droites semble plus solide que jamais.

Ludovic Lamanet Jade Lindgaard

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart - 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris. RCS Paris 500 631 932. Numéro de CPPAP : 1224Y90071 - Directeur de la publication : Carine Fouteau

3 sur 3 27/02/2025 à 21:06